

M 071/2022

PROJET DE MOTION

au sens de l'article 32 du Règlement du Conseil municipal

relative à l'objet suivant :

URGENCE CLIMATIQUE - L'AFFAIRE DE TOUS

Tenant compte de l'ensemble des nouvelles dispositions légales et recommandations en vigueur, notamment les dispositions fédérales et surtout le plan climat cantonal 2030 2ème génération,

Tenant compte de l'ensemble des guides, des outils récents, des ressources déjà à disposition des collectivités et des partenaires du secteur privé,

Relevant que les autorités politiques de la Ville de Lancy, tant au niveau des efforts que des dispositions prises à ce jour s'inscrivent désormais de manière déterminante dans la lutte contre les changements climatiques,

Nous considérons qu'il appartient désormais à la population de tout mettre en œuvre pour s'impliquer pleinement dans cet enjeu.

A ce titre, tant par notre engagement personnel que pour soutenir les habitantes et les habitants de Lancy à poursuivre leurs efforts,

Précisant que nous estimons que la confiance et la responsabilité individuelle sont des leviers indispensables à la réussite et au respect de toutes mesures,

Par ces motifs, le Conseil municipal

invite le Conseil administratif à :

1. A faire preuve d'une communication active et d'un engagement accru pour soutenir tous les gestes que la population de Lancy fera pour être une actrice de la lutte contre le réchauffement.
2. De proposer aux entreprises et structures lancéennes des conseils et un appui technique.
3. A promouvoir par tous les moyens les économies d'énergies : éclairage des vitrines, température des locaux, utilisation raisonnée de l'eau, etc.

PDC-VL

Conseil municipal du 29 septembre 2022

La motion est renvoyée à la Commission de l'environnement et du développement durable par 30 oui, 0 non, 4 abstentions